



17ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 1864 | De M. Stéphane Viry (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Vosges) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale | | Ministère attributaire > Éducation nationale |
| Rubrique >enseignement privé | Tête d'analyse >Situation des maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat | Analyse > Situation des maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat. |
| Question publiée au JO le : 12/11/2024 | | |

Texte de la question

M. Stéphane Viry alerte Mme la ministre de l'éducation nationale sur situation des maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat. Leur recrutement permet de pourvoir aux services vacants soit pour assurer un remplacement soit faute de candidat pour le poste. Leur situation mérite un regard. Le versement des rémunérations ne serait pas assuré dans les temps, des inégalités entre les académies seraient constatées dans la fixation du traitement ainsi que pour le reclassement, les congés payés ne seraient pas équivalents. La situation des maîtres délégués est déjà précaire, afin de ne pas décourager d'éventuelles nouvelles vocations, il lui demande de clarifier cette situation.